



Sommation à réintégrer le domicile conjugal

Par **borey**, le **07/06/2014** à **20:57**

Bonjour,
Peut-on faire délivrer une sommation à réintégrer le domicile conjugal à un époux parti à l'étranger et ne souhaitant pas rentrer en France et dont l'adresse est connue à l'étranger ?

Par **Visiteur**, le **09/06/2014** à **08:14**

bonjour,
sommation à réintégrer le domicile conjugal ? genre... viens ici au pied ?! et sommation pour quel motif ? si ce style de procédure existe on peut donc penser qu'il serait possible d'interdire de quitter le domicile conjugal ?

Par **Laure3**, le **09/06/2014** à **16:53**

Bonjour,
Déposez rapidement une plainte (et non une main-courante) auprès de la Gendarmerie ou de la police pour abandon du domicile conjugal et donnez l'adresse où se trouve votre époux.
Avez-vous des enfants en commun ?